

REN30_Demande-RENITA-Inhouse

Annexe 3 :

*Modification d'une installation ; Extension d'une installation*Numéro RIP de l'installation qui sera transformée* : Numéro de type d'exploitation selon le guide sur le
besoin d'une couverture « RENITA » du CGDIS* :

Nombre de canaux opérationnels requis* : Non applicable ≤2 >2

Emprise au sol du bâtiment (m²)* : Nombre de sous-sols* : Date prévue/estimée de mise en service* : Motif de la modification/
extension* :

Présence d'un contrat de maintenance de l'installation ? OUI NON

Présence d'une installation d'alimentation continue ?

OUI, avec une autonomie de ____ heures NON

Présence d'une installation alimentée par un groupe électrogène ?

OUI, avec une autonomie de ____ heures NON

Documents à joindre obligatoirement :

1) La mesure panoramique

➔ Seulement pour les types d'exploitations imposant >2 canaux selon le besoin opérationnel de communication du CGDIS et non situés dans une zone du RENITA Urban Inhouse.

La mesure est à réaliser selon les indications du chapitre 13.6 « Mesure panoramique » du Mémento RENITA

2) Plans du bâtiment

Les plans du bâtiment au format PDF permettant d'avoir une idée de la taille, de la hauteur, de la structure et de la disposition du bâtiment.

3) Mesure de couverture

La mesure de couverture est uniquement nécessaire si elle prouve que l'intérieur du bâtiment est couvert par le réseau RENITA depuis l'extérieur selon le chapitre 6.1 du Mémento RENITA.